



Tél : 02.31.79.81.57

Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an **deux mil quinze, le trente et un mars**, à **18h45**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, M. Pierre-Michel BON-GLORO, Mme Yvelise BOUVIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Olivier FRIMOUT, M. Philippe GASNIER, Mme Betty GODIN, Mme Sylvie GUERIN, M. Tony LAÏSSOUB, Mme Claudine LEFRANCOIS, Mme Isabelle LELOUP
Mme Isabelle LELOUP a intégré la séance du conseil à 20h05 avant le vote des taux d'imposition.

Étaient absents excusés : M. Frédéric DRAPIER, M. Thierry ENOUF, M. Benoît LETELLIER.

Étaient absents non excusés : Mme Aurélie LE BARZIC

Procurations : M. Thierry ENOUF à Mme Béatrice DESMOUCEAUX, M. Frédéric DRAPIER à M. Pierre Michel BON-GLORO, M. Benoît LETELLIER à M. Jean-Pierre GLINEL.

Secrétaire : Mme Betty GODIN.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Betty GODIN est désignée pour remplir cette fonction.

Madame le Maire remercie Madame GAILLARD-PRETI, Trésorière, de sa présence au sein du conseil municipal pour le vote du budget.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 24 FEVRIER 2015

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 février 2015 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 21 dont 3 pouvoirs

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 3

Le compte-rendu du 24 février 2015 est adopté à la majorité.

COMPTE DE GESTION 2014

Madame GAILLARD-PRETI indique que le compte de gestion est en tout point conforme à la comptabilité communale et qu'il n'appelle pas de remarques particulières.

Votants : 21 dont 3 pouvoirs

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Madame le Maire donne la parole à Madame LEMAITRE pour présenter le compte administratif.
Le compte administratif présente un résultat cumulé de l'exercice 2014 de 62 214,47 €

Recettes de fonctionnement : 1 689 284,87 €
Dépenses de fonctionnement : 1 611 079,92 €
Excédent de fonctionnement : 78 204,95 €
Excédent antérieur reporté : 826 470,62 €
Excédant de fonctionnement cumulé : 904 675,57 €

Recettes d'investissement : 91 473,50 €
Dépenses d'investissement : 107 463,98 €
Déficit d'investissement : -15 990,48 €
Excédent reporté : 184 563 €
Excédent d'investissement cumulé : 168 572,52 €

Reste à réaliser en dépenses d'investissement : 53 684,50 €

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales Madame le Maire se retire au moment du vote. Avec l'accord des membres du conseil Madame MOUZANUIK doyenne du conseil municipal reprend la présidence et demande aux conseillers de bien vouloir prendre part au vote du compte administratif 2014.

Votants : 20 dont 3 pouvoirs
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2014.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif présente un déficit d'investissement de 15 990,48 € auquel s'ajoute les restes à réaliser en dépenses pour un montant de 53 684,50 €. Il est proposé au conseil d'affecter la somme de 69 674,98 € à l'article compte 1068 (autofinancement en recette d'investissement) pour couvrir le besoin de financement de la section.

Il est également proposé de reporter l'excédent en recette de fonctionnement à l'article R 002.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat conformément à la proposition qui vient d'être présentée.

Votants : 21 dont 3 pouvoirs
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015

Les propositions de subvention ont été présentées aux conseillers municipaux dans le tableau suivant :

Subventions communales	2015
ADMR	1813
Amicale des anciens mineurs	80
Amicale du personnel communal	248
Association des Anciens combattants	400
Association entraide	649
Association gestion sports loisirs culture	42 104
Association Westlake Brothers Souvenir	300
Comité de jumelage Stockstad (Budget sortie à prévoir)	0
Comités de jumelage Biganos	5000
Comités des Fêtes	6150

Donneurs de Sang	107
Fonds de solidarité logement	57
Les restaurants du cœur	383
Prévention routière	47
TOTAL subvention	57338
Subventions exceptionnelles	1162
TOTAL Général	58500

Suite à la demande de Monsieur BARBIER, Madame PIERSIELA précise les éléments qui ont conduit à la baisse de la subvention pour l'amicale du personnel communal et pour l'association des anciens combattants.

Amicale du Personnel

Compte tenu des éléments d'information suivants :

Excédent au 31.12.2014 : 5 262.30 € (4111.26 € excédent précédent + 1151.04 € excédent 2014)

Nombre d'agents municipaux : 15 – nombre d'adhérents : 7

L'assemblée générale 2015 aura lieu en juin 2015 donc pas d'informations à ce jour sur les projets 2015

Subvention attribuée en 2014 : 496 €

La commission des finances a proposé de réduire la subvention 2015 de - 50 % et de conditionner le versement de cette subvention à la réception du procès-verbal de l'assemblée générale 2015.

Association des anciens combattants

Compte tenu des éléments d'information suivants présentés par l'association :

Excédent au 31.12.2014 : 14 753.96 € (14 150.57 € excédent précédent +603.39 € excédent 2014)

Subvention attribuée en 2014 : 811 € (691 € par Saint Martin et 120 € par Saint André)

Subvention demandée pour 2015 : 800 € (Saint Martin + Saint André)

Projet de budget 2015 présenté par l'association :

Total des dépenses : 6 195 €

Total des recettes : 6 580 €

Excédent : 385 €

La commission des finances a proposé 400 € (soit 50 % de la somme demandée).

Madame le Maire propose de voter les subventions des associations les unes après les autres et demande aux membres du conseil également membres du bureau d'une association de ne pas participer au vote des subventions qui les concernent à double titre.

Associations	Votants	CONTRE	ABSTENTIONS	POUR
ADMR	21			21
Amicale des mineurs	21			21
Amicale du personnel	21	1	2	18
Anciens Combattants	21			21
Association Entraide	21			21
Association de gestion sports loisirs et culture	20 (*)			20
Association Westlake Brothers Souvenir	21		3	18
Comité de Jumelage 14/33 (Saint Martin/Biganos)	20 (**)			20
Comité des Fêtes	20 (**)			20
Donneurs de sang	21			21
FSL	21			21
Les restaurants du cœur	21			21
Prévention routière	21			21

(*) Mme PIERSIELA, membre du bureau, ne participe pas au vote

(**)Mme BOUVIER, membre du bureau, ne participe pas au vote

Madame le Maire autorise Mme Isabelle LELOUP, arrivée à 20h05 à intégrer la séance du conseil municipal et à participer au vote sur les prochaines décisions.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Après discussion et compte-tenu :

- de la baisse de la dotation de l'Etat aux collectivités
- du coût de la réforme des rythmes scolaires imposée par l'état aux collectivités territoriales
- du projet de la nouvelle école ;
- de l'élaboration du plan local d'urbanisme,

La commission des finances a proposé une augmentation des taux de fiscalité actuels de la manière suivante :

Taxe d'habitation de 18.65 à 19.39

Taxe foncière : 29.59 à 30.77

Taxe foncière : 46.54 à 48.39

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 18

Contre : 2

Abstentions : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité d'adopter les propositions de taux suivants :

Taxe d'habitation : 19.39

Taxe foncière sur le bâti : 30.77

Taxe foncière sur le non bâti : 48.39

BUDGET PRIMITIF 2015

Madame le Maire donne la parole à Madame LEMAITRE pour présenter le projet de budget primitif.

Ce projet de budget tient compte du contexte financier, de l'impact de la baisse des dotations de l'Etat et de la réforme des rythmes scolaires mais aussi des projets d'investissement de la commune concernant le projet d'école et l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Madame LEMAITRE détaille chapitre par chapitre les éléments de la proposition du budget. La liste des propositions d'investissements est détaillée.

Le projet de budget est présenté en équilibre en dépenses et en recettes.

- A la section de fonctionnement pour un montant de 2 544 556, 09 € ;
- A la section d'investissement pour un montant de 692 209,38 €

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 18

Contre : 2

Abstentions : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité d'adopter le projet de budget primitif 2015.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

COMMISSION ENSEIGNEMENT

La commission s'est réunie le 27 mars. L'ordre du jour portait :

- sur les tarifs de la cantine et de la garderie : il a été décidé de ne pas les augmenter.
- sur les règlements de cantine et de garderie : il a été d'améliorer la présentation du coupon réponse sans changement des règlements
- sur les relations en cantine entre le personnel de service et les enfants qui y déjeunent.

Ecole primaire :

Une réunion restreinte s'est déroulée le mercredi 18 mars 2015 entre des représentants de la Mairie, l'Ecole et de l'UNCMT pour faire un bilan suite la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur demande de la direction académique

Le Conseil d'école du vendredi 20 mars 2015 a traité les points suivants :

- préparation de la rentrée 2015 (225 élèves sont attendus à la rentrée prochaine)
- avenant au règlement intérieur (absentéisme)
- suivi des TAP et du nouvel aménagement des rythmes scolaires (quelques difficultés concernant les absences d'animateurs, satisfaction, à priori, des enfants et des parents sur les activités proposées)
- projets pédagogiques en cours et à venir
- séjours en Espagne du 23 au 27 février, en Pologne prévu du 18 au 22 mai dans le cadre du projet Comenius et en Angleterre du 9 au 13 mars. L'accueil retour se fera du 8 au 12 juin.
- présentation du projet d'évaluation CM2 en partenariat avec le collège
- sécurité de l'école (exercice de confinement du 25 mars de 9 h à 10 h, Plan Vigipirate, règles de circulation dans l'école)
- travaux, avancement du projet de construction d'une nouvelle école
- équipement, soucis avec l'utilisation des ordinateurs et de la connexion Wi-Fi
- dates à retenir : Carnaval le vendredi 10 avril et fête de l'école le samedi 27 juin.

Ecole maternelle :

Le Conseil d'école du 3 mars 2015 a traité des points suivants : prévision d'effectifs rentrée 2015 (134 élèves attendus à la rentrée prochaine), calendrier des projets et sorties, le numérique à l'école, demande d'achat de matériel informatique, fête de l'école du 6 juin, carnaval au Coisel avec invitations de élèves de grandes sections de Saint Martin de Fontenay le 17 mars, demande de peinture au sol pour des jeux.

SYNDICAT DE L'ECOLE MATERNELLE

Le syndicat s'est réuni le 26 février 2015 avec à l'ordre du jour le vote du budget. Le compte administratif 2014 a été adopté après qu'un débat ait été ouvert sur la prise en charge des classes de grandes sections délocalisées sur Saint Martin de Fontenay. Le compte de gestion 2014 a été adopté à l'unanimité. Suite au débat au moment de l'approbation du compte administratif, il a été décidé de reporter le vote du budget prévisionnel 2015. Il serait souhaitable qu'une convention soit établie avant la présentation du budget primitif 2015.

Le syndicat s'est réuni le 17 mars pour affecter le résultat de 2014 (77591€) à la section fonctionnement et voter le budget prévisionnel 2015. Dans le projet de budget 2015 il a été décidé de prendre en compte le cout de fonctionnement des grandes sections de Saint Martin de Fontenay à compter du 1/1/2015 sur la base de 53 000€ dont 20 000€ en autofinancement et 33 000€ en fonctionnement.

Une convention devant être rédigée et le litige portant sur la date de prise en charge, une prochaine réunion est prévue fin avril pour en débattre.

Le budget primitif est voté et adopté par 7 voix pour et 1 abstention. Participation de St André sur Orne 139.040€ (42%), St Martin de Fontenay 195.660€ (58%).

La date de l'état des lieux pour le nouveau locataire est fixée le 14 avril avec la signature du nouveau bail.

Le garage a été désamianté et sera reconstruit.

COMMISSION ENVIRONNEMENT-URBANISME-ACCESSIBILITE-TRAVAUX-VOIRIE

Commission PLU

M. GLINEL indique que la commission Plan local d'Urbanisme (PLU) s'est réunie le mercredi 4 mars dernier en présence du cabinet AMENAGEO qui a présenté les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du PLU.

Projet d'école

Lors de la réunion du 27 mars dernier, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a présenté les résultats de l'étude de faisabilité du projet de nouvelle école et a proposé plusieurs pistes de réflexion à approfondir.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ORNE (SIAVALOR)

Monsieur GLINEL, Président du SIAVALOR présente les chiffres du budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 817 293,97 euros pour l'exploitation ;
- 387 233,54 euros pour l'investissement.

INFORMATION – COMMUNICATION

La distribution de « L'info en continu » a été effectuée. Monsieur METAIRIE remercie les Conseillers Municipaux qui participent à cette distribution en rappelant néanmoins le besoin de prévenir en cas d'impossibilité afin d'éviter tout dysfonctionnement, tout retard de distribution aux administrés et report sur les collègues.

La prochaine réunion de la commission se déroulera le jeudi 2 avril 2015 à 20 h

Panneau d'information électronique de la mairie :

- Monsieur METAIRIE précise les actions compliquées menées depuis le dernier Conseil Municipal afin de faire intervenir un prestataire sur le dépannage du panneau situé en mairie.

- Monsieur GASNIER précise alors qu'il a retrouvé chez lui une photocopie d'un document qui précise que la garantie est bien de 5 ans contrairement à ce qui est annoncé par la société d'origine contactée. Il ajoute qu'il a pris contact avec le technico-commercial de la société ACE qui gère ces panneaux d'informations.

- Monsieur METAIRIE, ayant comme convenu, lors du précédent conseil municipal, envoyé un mail le 25 février à M. GASNIER, regrette l'absence de remonté de ces informations alors que pendant ce temps, les investigations, le temps pris et toujours l'absence de résultat ont perduré.

Un vif échange s'en suit et Monsieur GASNIER s'engage à remettre les éléments retrouvés pour les joindre au dossier administratif et à rendre compte de ces contacts pris.

COMMISSION GESTION DES PERSONNELS

Lors de sa réunion du 17 mars 2015, le Comité Technique Paritaire du Centre de gestion a émis un avis favorable pour la proposition des ratios d'avancement de grade du personnel.

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS

Réunion du 10 mars 2015 au sujet de l'échange « jeunes » dans le cadre du jumelage franco-allemand qui aura lieu du 24 au 30 août 2015.

USSA badminton : rappel des dates du tournoi Batwin Challenge des 18 et 19 avril – 5^{ème} édition

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MUSIQUE ET DANSE

Lors de la réunion du 4 mars 2015, le syndicat a adopté le compte administratif et le compte de gestion 2014, le budget primitif 2015. L'étude des tarifs 2015-2016 sera réalisée lors d'un prochain conseil syndical.

COMMISSION ANIMATION

Dans le prolongement de la réunion du mercredi 18 février élargie au comité des fêtes, la commission animation s'est réunie le 9 mars dernier afin d'approfondir la réflexion sur l'organisation de la fête communale. L'une des propositions a été de faire revenir des manèges.

Madame DESMOUCEAUX fait part de la rencontre du lundi 30 mars avec M. RICHOMME, propriétaire de plusieurs manèges qui accepterait de venir installer ses structures du 2 au 9 juin sous condition de la gratuité des droits de place et des frais d'eau et d'électricité.

Afin de renforcer l'attractivité de la commune, le conseil propose à l'unanimité un accord de principe pour accueillir exceptionnellement à titre gratuit du 2 au 9 juin 2015 les manèges de M. RICHOMME. Une délibération ainsi que l'autorisation à signer une convention prévoyant les conditions d'accueil des manèges et des caravanes seront proposées au prochain conseil.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE

Réunion du lundi 2 mars 2015 : transfert propriété terrain du collège.

Information : Suite à la visite du collège du 26 février 2015, la commission de sécurité a émis un avis favorable lors de la réunion plénière du 10 mars dernier.

PARTELIOS – VENTE DE PATRIMOINE

PARTELIOS, propriétaire depuis plus de 10 ans de logements situés rue de la Nouvelle Ecosse et rue de l'Alberta (Quartier de Cindais) souhaiterait pouvoir proposer la possibilité d'acquérir son logement aux locataires en place.

Pour ces mises en vente, nous devons donner notre accord à PARTELIOS qui ensuite sollicitera l'autorisation de Monsieur le Préfet.

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord à PARTELIOS pour qu'il puisse proposer l'acquisition des logements concernés aux locataires en place et autorise Madame le Maire à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

ASSOCIATION DE GESTION DES ACTIONS INTERCOMMUNALES EN FAVEUR DU SPORT, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Désignation des délégués

Suite à la réunion de l'association en date du 24 mars dernier, nous avons pris connaissance de l'historique de cette association et de ses statuts. Cette association a été créée en 1990.

Le bureau est constitué de membres de droit désignés par les conseils municipaux à raison de 3 par commune : le maire, l'adjoint « jeunesse et sport » et l'adjoint « loisirs et culture ».

Pour siéger au sein de cette association, nous proposons de désigner pour la commune de Saint Martin de Fontenay :

Madame PIERIELA Martine, Monsieur METAIRIE Silvère et Madame DESMOUCEAUX Béatrice.

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Convention entre la commune et l'association

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser, Madame le Maire à signer une convention entre la commune et l'association permettant l'attribution et le versement de la subvention annuelle.

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la dite convention.

VENTE D'UN BIEN DU DOMAINE COMMUNAL (Maison rue de Facture)

Lors du Conseil Municipal du 4 juin 2014, nous avons présenté la situation du pavillon appartenant à la commune situé 13 rue de Facture qui avait été estimée et le Conseil Municipal devait réfléchir au devenir de cette maison :

- Soit la vendre
- Soit la mettre à la disposition d'une association.

Cette maison, d'une surface de 90 m², présente un problème de raccordement d'assainissement. En cas de mise à disposition d'une association, la mise aux normes entraînerait des frais considérables pour la commune.

Une demande d'estimation a été adressée aux domaines qui a rendu un avis favorable sur une vente estimée à 100 000 euros avec un écart possible de + ou - 10 %.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur la vente de ce pavillon qui est un bien communal.

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité la vente de ce bien immobilier pour un montant de 110 000 euros et autorise Madame le Maire à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

- M. GLINEL précise qu'il a rencontré la société RICOH qui gère les photocopieurs de la mairie et des syndicats. Il sera proposé lors d'un prochain conseil de transférer les contrats de la mairie aux syndicats
- Tentative de cambriolage de l'école et de la salle REVEL dans la nuit du 29 au 30 mars. La mairie a porté plainte pour tentative de cambriolage.
- Madame LELOUP demande si le courrier du comité des fêtes concernant la demande pour le garage à proximité de la mairie bien été reçu. Madame PIERSIELA confirme qu'il a bien été reçu et qu'une réponse sera apportée mais que le garage à côté de la mairie n'est pas forcément le local le plus adapté pour le comité des fêtes. D'autres pistes doivent être étudiées.
- Prochain conseil municipal le 28 avril 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.
